

Le 5 août 2019,

A l'attention de M. Le Préfet du Nord,
avec copie à M. Le Maire de Deûlémont,

Bonjour,

Le Projet d'implantation d'un deuxième congélateur par l'entreprise CLAREBOUT POTATOES, juste à côté du premier existant face au village de Deûlémont, n'est pas le meilleur qui soit pour notre environnement. Il serait souhaitable de le décaler dans une zone non en face d'une ville ou d'un village. Le paysage de murs hauts n'est plus un paysage. Sentir les odeurs de graisse de frites dans son jardin ou dans la commune est détestable.

En parallèle, l'installation de la plate-forme bimodale, prévue juste à côté de ce deuxième congélateur, va détériorer notre environnement mais surtout augmenter très fortement les nuisances sonores, olfactives... Il serait impératif de revoir le projet à déplacer entre 2 villes ou villages et de prendre l'exemple du port fluvial de marchandises de Wambrechies qui n'est pas face à la ville mais décalé de celle-ci.

Les habitants de Deûlémont doivent être préservés de toute cette pollution supplémentaire, être certains de ne pas avoir de décote immobilière, en cas de revente de leurs biens.

DEULEMONT était et est le POU MON VERT de la métropole, jusqu'à quelle date ? ou deviendra-t-il le POU MON JAUNE DE LA FRITE où chacun cherchera à en partir ?

A vos réflexions RAPIDES SVP, il est urgent d'AGIR pour une implantation décalée de ces projets.

Dans l'attente de votre réponse,

Salutations respectueuses

Laurence LAGACHE